

Objectifs

- Connaître la législation et la réglementation de la durée du travail
- Maîtriser les pouvoirs de l'employeur en matière de fixation et d'aménagement du temps de travail et les marges de manœuvre

Public

Dirigeant d'entreprise, DRH, RRH, Juriste ...

Pré-requis

Bonnes notions en droit social

Programme

- Primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche
- Les temps d'habillage et de déshabillage
- Le temps de déplacement
- Les Astreintes
- Les durées maximales de travail et les heures supplémentaires
- Le temps partiel
- L'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine
 - Sécurisation des anciens accords de modulation
 - Décompte des heures supplémentaires
 - Régime supplétif à défaut d'accord
 - Echanges et réflexions sur vos pratiques et projets
- Forfaits jours
 - Mise en place
 - Modalités
 - Sécurisation juridique
 - Suivi et contrôle
- Les forfaits en heure sur la semaine ou le mois

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques
- Mises en situation, détection d'anomalies ou d'erreurs dans plusieurs accords collectifs d'aménagement du temps de travail
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les entreprises
- Remise d'un support pédagogique à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 599€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 649€ HT (TVA 20%)

Durée

1 journée, soit 7 heures de formation

Intervenant(s)

François BRUXELLE,

Date(s)

SESSION 1

18 Juin 2024 9:00 / 17:30